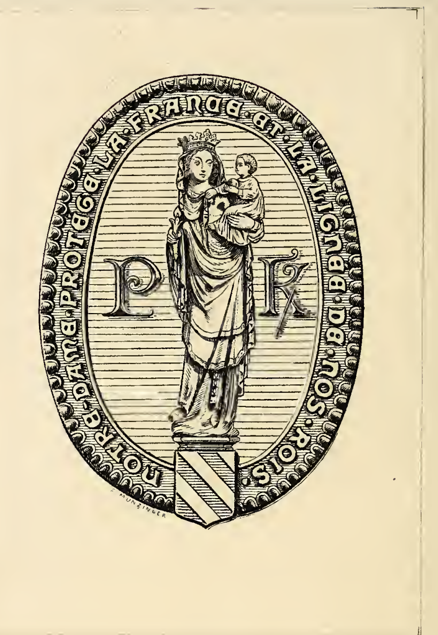



NOTRE·DAME·PROTEGE·LA·FRANCE·ET·LA·LIGNEE·DE·NOS·ROIS
P K
MUNZINGER



LA

Protestation des

Villes & Communautez Catholiques
de ce Royaume de France.

Contre la ligue faite
contre henri 4.

M. D. LXXXV.

PROTESTATION DES Catholiques.

NOvs, Que pour grandes & importantes cauſes, auons differé de ſigner la ligue ou aſſociation qui nous a ſouz couleur du mandement du Roy eſté preſentée, iuſques à ce que plus amplemẽt,& au vray ſoyõs aſſeurez & acertenez des cauſes ſuffiſantes de ſon bon plaiſir.

Auons proteſté & proteſtons, & iurons ſur noſtre foy,noz armes,noſtre ſalut, noz honneurs & noz vies, Que nous ſommes & voulons eſtre fideles & loyaux ſeruiteurs de Dieu & du Roy noſtre ſouuerai͂ Seigneur, croyans en la ſaincte Egliſe catholique, Apoſtolique & Romaine. Et de ceſte fidelité, croyance & ſeruice ne

voulons & n'entendons iamais departir, pour perte, danger ou peine de noz vies, biens & perſonnes, ne mal qui nous en puiſſe aduenir, iuſques au dernier ſouſpir & goutte de noſtre ſang, mais que nous trouuōs en toutes facōs l'aſſociation & ligue pretendue, & ſouz couleur de ſaincte protectiō de ceſt eſtat, repos public, & conſeruation de la choſe publique, ſi ſuſpecte de caption & circonuention au Roy, cōfuſion de ſon eſtat, changement du Royaume, mutation & introduction de nouueau Prince & ſang eſtranger à la Courōne, ſeruitude de nobleſſe, oppreſsion vniuerſelle de l'Egliſe, & du pauure peuple, troubles, ſeditions, guerres plus que ciuiles, peſtes ſanglantes, & cruautez plus horribles qu'elles ne ont iamais eſté ſouz tyrans quelzconques. Que nous faiſons non ſeu-

lement doute,mais auons frayeur & plustost horreur de la signer.

TENONS D'auantage que nous ne pouuons auoir aulcune forme de Foy,plus pure,entiere & inuiolable à Dieu,à la Saincte Eglise Catholicque Apostolique & Romaine , que celle que nous auõs vouée & apportée des saincts fondz de Baptesme , & que nous auõs tousiours maintenue soubz l'authorité des saints Conciles & decretz,de noz Saincts Peres Papes, & de nostre Mere saincte Eglise.

QVE La naturalité & fidelité en laquell e nous sommes naiz , nourriz & consacrez en nostre prince , & Seigneur souuerain,ne peult & ne doibt soubz pretexte que ce soit (sans violer & attirer l'asseurance du debuoir affection ou obligation des bons subiectz) receuoir aucun desguisement, nouuelle forme de ceremonies, ser-

mens & aucunes telles ſuſpectes & pernicieuſes inuentions, à la maintenue & repos d'vn eſtat.

QVE nous prenons à preſage treſmõſtrueux & infortuné de luy rauir ſon Sceptre & ſa Couronne, de faire election priuee & vniuerſelle ſoubz quelque apparence, tiltre, n'y autre que ce ſoit d'autre chef, que de luy, qui nous eſt naturellement, hereditairement & treſ-heureuſement ordonné par la grace diuine.

QVE comme aucun ne doit vſurper le patrimoine Royal, auſsi ſa maiſon, ne doibt ſouffrir que aucun s'inueſtiſſe de ſa gloire, de ſon Rang, & de ſon office à l'inſtigation & inuẽtion, d'autruy, ſinõ que de ſon pur mouuemẽt, & par deliberation meure de ſon Cõſeil, il declare pour cauſe vrgente, vn lieutenant general ou particulier, s'employãt en ce que ſe-

roit requis de ſa preſence,ce qui ne ſe doit aucunement faire à l'Election & arbitre d'vne multitude, pour le grand danger qu'il y a,non plus qu'à l'Electiõ d'vn chef qui luy aggréera, elle paſſe outre auſſi à transferer la principalle puiſſance pour en deſpouiller le vray poſſeſſeur, comme elle ſe monſtrera ambitieuſe à luy ſubroger vng chef à ſa poſte.

Que nous trouuons eſtre vne temerité trop irreguliere, & vne hardieſſe trop ſuſpecte d'auoir,il ya lõg temps brigué &conſpiré,par procuratiõ, menees, & ſolicitatiõs priuées & particulieres,les ſermens & feings d'vne telle aſſociation, laquelle n'a point eſté deliberée dans le Conſeil du Roy,ny authoriſee de ſa maieſté, n'y d'aucune de ſes Courts de Parlemens.

QV'IL n'y pouuoit auoir d'aucu-

ne raiſon que d'imprudence, que de dire que le Roy l'euſt ainſi conſenty & procuré par ſoubz main, auant que manifeſter ſa volonté, car cela luy feroit tollir le ſens, la prudence, la dignité, l'honneur, la capacité, & la raiſon & reputation, cõme à la verité ce n'eſt aucune choſe que de le degrader d'adminiſtration, & ſouueraine puiſſance, & qui pis eſt le deiecter bien loin, de l'amour, reuerence & bonne opinion de ſon peuple, car vn ſeul traict de ſa voix royalle, & paternel euſt plus vaincu de cœurs à vne fois, que tous les artifices & machinations du monde.

NOVS voyons clairement (qui ne le verroit s'il a quelque eſtincelle de iugement) que ce qui debuoit maintenir la tranquilité de l'Egliſe & faire ceſſer les Orages qui ſont peu à peu, ſubmerger la nacelle ſainct Pierre

re,que ce qui deuoit faire respirer la Noblesse, & qui deuoit le sang & la vie au pauure peuple, ce qui deuoit terible liberté du Roy,d'vng deshonneste & mal-heureux ioug de debtes & acquitter sa conscience & son Patrimoine,& ce qui deuoit mettre son Royaume en son premier lustre & florissant pouuoir, c'estoit la Paix. C'estoit la bride & contẽtement de tous les subiects du Roy,& vne amiable & pacifique conuersation. C'estoit vn soing de refformer les deprauations & desbanches publiques, qui sont à tous ordres & Estatz vn reiglement & institution d'vne honneste Oeconomye & sage dispensation, par laquelle la dignité des anciennes famil les eust esté conseruee à l'aduantage du seruice de sa Maiesté.C'estoit d'auoir pitié de la misere extreme en laquelle languist & meurt le pauure

peuple tant oppreſſé.

Or nous voyons à noſtre tres-grand regret tout contraire au lieu d'vne ſeureté pretenduë violer toute ſocieté humaine & toute diuine concorde. Nous voyons à l'appetit d'vne ambition ce pauure eſtat ſ'en aller les pieds contre-mont. Nous voyons Mars ſanglant auec les armes & flammes penetrer iuſques en noz entrailles, & s'aduancer à ſaccager le reſte de ce Royaume. Nous voyons le pere iurer la mort du fils, le frere du frere, l'amy de l'amy: Nous voyons preparer les Concitoyens à ſe baigner au ſang les vns des autres. Nous voyons fourrager & deſpouiller l'Egliſe ſous ombre de la maintenir. Nous voyons armer la Nobleſſe à ſa propre ruyne. Nous voyõs des-peupler les Prouinces d'hommes & de ſoldatz, deſtituer la Republique de toutes forces, & la

ietter à la proye de toute barbarie eſtrangere. Nous voyons ioüer au Roy deſpouillé, nous en ſouſpirons. Mais neantmoins n'oſons bonnemēt reſpirer. Ces choſes ſont ſi claires que on ne les peut tergiuerſer, nul opiniaſtre ne peult deſſendre le contraire, & nulle malice les deſguiſer, ſi elle ne vient de mauuaiſe conſcience, il faut aduoüer qu'elles procedent de ſens aueuglé & occupé de fureur, qui eſt vne iuſte punition de noz demerites.

Que nous reſte il plus? ſinon d'attendre que Dieu décoche ſur noz teſtes les derniers traictz de ſa iuſtice & vengeance diuine, que toutes loix, polices, ſainctetez, & tout ordre cedde à la rage du furieux ſoldat que voyons piller & prophaner. Toutes choſes deſchirer noz entrailles & noz ſubſtances, & maſſacrer noz enfans, noz parens, noz amys, violer les vier-

ges, & és anciennes inſcriptions ne trouuer tiltre de Iuſtice.

O Tygreſſe & brutale cruauté! laquelle on ne peut euiter au progres d'vne ſi barbare entreprinſe.

Nous proteſtons donc derechef de ne nous ſouiller ny approcher en riẽ d'vne ſi pernicieuſe & ſanglãte ſocieté, violence de Paix, ſedition manifeſte, conflagration vniuerſelle de la Patrie, ruyne des Francois, ſi par force & inquieté lon nous y veut mener & contraindre : Nous appellons de la iuſtice & equité de noſtre cauſe, deuant la Maieſté du Roy, Conſeil de ſes pl⁹ ſages & loyaux ſeruiteurs. Et au reffus de ce pour la violence des ennemys du repos public : Nous appellons au ſainct & non precipité iugement des Potentatz & Princes eſtrangers, leſquels pourroient ſans paſſion iuger de la loyauté & ſain-

ƈteté de noz conſciences affection &
ſeruice. IVRANS & promettans par
tout ce que nous tenons de ſacré &
inuiolable au monde, de ne nous de-
ſemparer iamais de la Foy, ſubiectiõ
& obeyſſance legitime & naturelle,
que nous recognoiſſons deuoir à no-
ſtre Seigneur. Et que nous voüons à
la conſeruation & deffence de ſa Ma-
ieſté, Couronne, & puiſſance.

Supplians ſa bonté en toute hu-
milité & reſpect, qu'il nous eſt poſ-
ſible, qu'il luy plaiſe deuãt que laiſ-
ſer reſchapper vn ſi irreuocable Trai
cté: ſequeſtrer toutes importunitez,
applaudiſſemens, illuſions & deſgui-
ſemens, qui le peuuent plonger &
perdre auec ſes pauures ſubiects en
vn gouffre irremediable. Poiſer enco
res vn coup auec vn treſ-meur, & non
paſsionné Conſeil à ceſt affaire de
derniere importance.

CE que Dien, ſa ſacree dignitė, ſa renommee, ſon deuoir, la miſere de ſon peuple deſolè & accablé. Tous les bons le requierent, crient & attendent de luy. Et n'aſſouuiſſe la furie d'autruy, à la ruine de l'Egliſe, au ſang de la Nobleſſe, & extermination de ſon peuple, qui ſont ſes forces, & ſon vnique bien enuers Dieu, ſon bras dextre, & le fondement de ſes executions. Ce faiſant nous eſperons qu'il viura longuement Roy heureux, pacifique & inuincible, l'Egliſe en ſa dignité, la Nobleſſe en ſa ſplendeur, & le peuple en prieres, benedictions & vœux pour ſa proſperité & ſanté.

Ainſi ſoit-il.





